

**POINT 4 – NOTE**

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRES ANNEE 2024**

=====

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la proposition de budget primitif est précédée d'un rapport d'orientations budgétaires qui a pour objet de présenter les grands axes servant à l'élaboration du budget primitif 2024 qui sera soumis au vote du Conseil d'administration du CCAS le 3 avril prochain.

La présentation du ROB s'inscrit dans la poursuite de la politique sociale locale souhaitée par la Municipalité. Le CCAS joue, en effet, un rôle majeur dans l'aide et le soutien des personnes en situation de vulnérabilité.

Ainsi, la volonté de l'équipe municipale demeure de faire de Vincennes une ville pour tous en soutenant celles et ceux qui ne sont pas forcément parés pour affronter les difficultés de la vie. Le fondement de la politique sociale de la Municipalité est de permettre à chacun de ses habitants, et notamment aux plus fragiles d'entre eux, de bénéficier de la solidarité de tous.

La période de crise économique, actuellement traversée par notre pays, accentue la fragilisation d'une part importante de la population. La politique publique d'action sociale se doit donc de permettre de garantir aux Vincennois les plus fragiles un bouclier d'aides sociales.

En 2024, le CCAS continuera donc à accompagner les personnes en situation de pauvreté tout en menant une action de prévention à l'égard des personnes en situation de précarité et de celles présentant des signes de fragilité.

Pour ce faire, l'ambition portée par la politique du CCAS continue de s'organiser autour de :

- l'adaptation permanente des actions menées aux besoins sociaux de la population dans le souci de prévenir les décrochages dans les trajectoires de vie,
- la lutte contre le non-recours aux droits et le renforcement de l'autonomie des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité en s'appuyant sur la proximité, les partenariats et la prise en compte de l'utilisateur dans sa globalité,
- le renforcement de l'accompagnement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre

Ainsi, pour mener à bien son action, le CCAS disposera, en 2024, d'un budget primitif de **966 940 €** répartis de la manière suivante 954 940€ en fonctionnement et 12 000€ en investissement.

Les recettes proviendront principalement de la subvention versée par la Ville.

## LES DEPENSES

### A. Dépenses en fonctionnement

#### 1) Prévenir les décrochages dans les trajectoires de vie

**Les aides individuelles et les secours financiers**, mis en place par le CCAS, et attribués lors **des commissions permanentes hebdomadaires**, constituent une des réponses majeures dans la lutte contre la précarisation de certains vincennois.

L'ensemble de ces aides a pour objectif de permettre à leurs bénéficiaires de faire face à une baisse de leurs ressources et de répondre provisoirement aux besoins élémentaires de l'existence.

Elles sont constituées des

- *Secours d'urgence* sous forme de *chèques d'accompagnement* (alimentaire-hygiène, énergie) pour un montant de 111 700 € ;
- *Secours financiers* attribués sous différentes formes et visant différents publics
  - **Les aides pour tous** : aides diverses, loyers, énergie, santé, pour un montant de 110 800 €,
  - **Les aides à destination des familles** : cantine, centre de loisirs, crèche, séjours pour 8 700 €.
  - **Les aides aux personnes en situation de handicap** pour un montant de 300 € (hors matériel).
  - **Les aides à destination des jeunes** d'un montant de 14 000 € avec notamment l'aide jeune sport-culture, à destination des moins de 18 ans ;
  - **L'aide aux familles en tranche A** du quotient familial de la Caisse des écoles, permettant d'inscrire leurs enfants à un séjour de vacances organisé par la Ville, est bien évidemment maintenue. Rappelons que cette aide est appliquée dès l'inscription aux séjours. Le montant budgété est de 3 000 €.

Le soutien **en direction des personnes âgées**, sous conditions de ressources, matérialisé par le versement d'une **allocation mensuelle**, est bien évidemment maintenu. Le budget alloué à cette aide s'élèvera, en 2024, à 231 500€.

**L'épicerie solidaire**, ouverte en partenariat avec la Croix-Rouge et acteur important dans la lutte contre le décrochage budgétaire, permet à tous les Vincennois, même les plus jeunes, rencontrant des difficultés d'accéder à des produits de première nécessité (nourriture, hygiène et entretien) à des tarifs très inférieurs à ceux pratiqués dans le commerce traditionnel (10 à 20% du prix environ).

En 2024, l'épicerie solidaire continuera à être accessible une fois par semaine pour celles et ceux dont le dossier aura été accepté par la commission ad hoc. Les ateliers d'accompagnement au « savoir bien manger » se développeront en 2024, 1 800 € y seront affectés.

Les **appels à projet d'associations** aidant les personnes en situation de handicap **ou les demandes individuelles** continueront à être examinés avec la plus grande attention par les administrateurs du CCAS. Pour mémoire, ces aides peuvent être sollicitées pour l'aménagement d'un logement, l'organisation d'un voyage en groupe, l'emploi d'un éducateur spécialisé etc... Le budget alloué aux participations du CCAS à ces projets s'élèvera à 11 000 €.

## 2) Lutter contre le non-recours aux droits

L'Espace Régine-et-Pierre-Souweine continuera à accueillir des permanences d'information et d'accès au droit, à destination des administrés vincennois, et ce via différents organismes institutionnels ou d'associations ayant conventionnés avec le CCAS. Certaines d'entre elles participent au dispositif *Point Accès au Droit* pour lequel la Ville a été labellisée en septembre 2022.

Ces permanences permettent d'appréhender des situations complexes et sont un complément important au travail des agents du pôle accès aux droits-Information du CCAS et des travailleurs sociaux.

Ces permanences couvrent un large spectre des problématiques rencontrées puisqu'elles concernent

- le service social de la *Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France*, qui assure ses permanences tous les mardis matins et aide notamment dans la constitution de dossier d'invalidité du travail,
- l'accompagnement et le conseil budgétaire, avec la permanence de l'association *Crésus Ile-de-France Paris* (2 fois par mois) qui permet à tous les vincennois, en situation d'endettement, de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels pour la constitution du dossier de surendettement ou dans la gestion de leur budget ou relations avec leur banquier, financée, pour 2024 à hauteur de 3 600 €,
- l'accompagnement des situations complexes de logement avec l'ADIL 94, à raison d'une permanence par mois, par un juriste qui permet de répondre et aider notamment les familles en cours d'expulsion dans leurs recours mais aussi, en amont, pour indiquer les procédures à effectuer. Cette permanence sera financée pour 2024 à hauteur de 5 000 €,
- une écoute et un accompagnement pour les conflits liés à la Consommation, au Logement et du Cadre de Vie avec l'association CLCV qui continuera à assurer une permanence hebdomadaire.

Il convient également de rappeler que l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine accueille 3 permanences d'association en direction des personnes porteuses d'un handicap à savoir l'association *Actions pour l'Autisme Asperger*, l'association *APF France-Handicap* et l'*Association des Familles de Traumatisés Crâniens* (AFTC), ainsi qu'un groupe de parole de l'association *Espoir et vie avec le cancer*.

Le CCAS continuera, par ailleurs, de déléguer par convention son activité de domiciliation, en renouvelant son partenariat avec l'association *Entraide et Partage*, pour un montant prévisionnel en 2024 de 14 000 €. Les personnes domiciliées, dans le cadre de cette convention, et ayant besoin d'un suivi social, seront orientées par l'association vers le pôle accompagnement social de la Direction de la vie sociale de la Ville.

### **3) Les actions collectives en direction des personnes isolées ou des familles modestes mais aussi présentant un handicap**

Maintenir le lien social et permettre aux personnes de se divertir font également partie des missions du CCAS. Ainsi, les animations proposées (conférences, sorties, repas, ateliers, colis-cadeaux ...) par le CCAS à l'ensemble des seniors disposeront pour 2024 d'un budget prévisionnel de 114 870 €.

Des actions spécifiques envers les plus démunis ou les personnes porteuses d'un handicap continueront à être proposées pour un budget de 24 670 €, parmi celles-ci

- le financement d'un séjour pour 40 seniors, avec une priorité donnée aux personnes non imposables. Ce voyage organisé en partenariat avec l'ANCV s'élèvera à 15 000 € pour 30 personnes non imposables, le CCAS se substituant à l'ANCV pour les autres personnes non imposables qui souhaiteraient s'inscrire à ce séjour,
- la poursuite de la prise en charge financière de l'intervenante des ateliers organisés au Conservatoire municipal pour des enfants porteur d'un handicap ou de polyhandicap,
- les ateliers Cultures du Cœur, accessibles sur orientation des travailleurs sociaux, dont l'objectif est de recréer du lien social en favorisant l'insertion, par la culture, des personnes en fracture sociale seront reconduits,
- la poursuite des « ateliers sociaux », animés par les assistantes sociales afin de lutter contre la fracture numérique et permettre aux personnes éloignées des outils numériques de pouvoir disposer d'une certaine autonomie dans leur demande d'ouverture de droits et suivi de leurs dossiers,
- des Ateliers Énergie en partenariat avec ALEC-MVE seront à nouveau programmés en 2024,
- des actions de prévention à destination des seniors seront programmées en partenariat avec les prestataires subventionnés par la Conférence des financeurs comme par exemple le PRIF (Prévention régionale Ile-de-France).

#### **4) Les autres dépenses de fonctionnement**

Parmi ces dépenses d'un montant global prévisionnel de 297 400 € notons

- le reversement à la Ville d'une partie des salaires des agents travaillant pour le CCAS à hauteur de 270 000€
- les frais transports pour 21 300€
- les différentes cotisations, charges de support et frais financiers pour 6 100 €

Un budget de 2 600 € sera alloué à l'organisation de la semaine de sensibilisations aux violences faites aux femmes en fin d'année 2024.

#### **B. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont exclusivement constituées de prêts à taux zéro. Ce dispositif a pour objectif d'agir préventivement afin d'éviter que certaines personnes ne basculent définitivement vers une situation de surendettement et/ou d'exclusion. Il sera maintenu en 2024 pour un montant de 12 000 €.

Rappelons qu'en 2023, 9 prêts à taux zéro ont été accordés pour un montant total de 10 680 €. Les bénéficiaires de ce dispositif sont systématiquement accompagnés par un travailleur social notamment dans leur gestion budgétaire.

### **LES RECETTES**

#### **A. Recettes de fonctionnement**

##### **1) La subvention de la Ville**

En 2024, la subvention municipale sera maintenue à un montant de 910 000 €.

##### **2) La participation du Département**

La participation du Département, en 2024, est estimée à 10 410 €. Elle correspond à une compensation pour les différents dossiers instruits par le CCAS pour le compte du Département (FSE, aides légales, suivi du RSA du dernier trimestre 2023), une participation pour le coût supporté par le CCAS pour le fonctionnement du point d'accès au droit mais aussi la subvention de la Conférence des financeurs pour les appels à projet d'actions collectives à destination des seniors.

Précisons que la convention avec le Département, portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Le Département a lancé un appel d'offres afin que ce suivi soit assuré par des prestataires. Toutefois, l'accompagnement social de proximité autre que l'insertion professionnelle restera sur le territoire assuré par les travailleurs sociaux de Vincennes.

### **3) Les participations des seniors**

Avec une offre d'animations diversifiée, visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées, les participations attendues en 2024 sont estimées à 25 430 €.

### **4) Autres ressources**

Les remboursements du Sipperec, dispositif d'aide à l'énergie EDF, et des chèques services millésime 2023 perdus ou périmés sont estimés à un montant total de 9 100 €.

### **5) Recherche de subventions**

Enfin, rappelons que pour toute action nouvelle, des subventions sont systématiquement recherchées auprès des partenaires institutionnels. Cela est notamment le cas pour les animations à destination des seniors par l'intermédiaire de la Conférence des financeurs.

## **B. Recettes d'investissement**

Les ressources d'investissement sont exclusivement constituées des remboursements des prêts d'honneur attribués les années précédentes.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS de prendre acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.